Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20261026-26_1006-DE

Ploeren
KÊR PLOVEREN - MORBIHAN SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 26/10/2026

Nombre de conseillers en exercice 29
Nombre de conseillers présents..... 25
Nombre de votants..... 28

Le conseil municipal s'est réuni le vingt-six octobre deux mil vingt-six à dix-neuf heures à la salle de la mairie, sous la présidence de Pascal LE BOUËDEC, Maire, suivant convocation du dix-neuf octobre deux mil vingt-six.

Présents :
Pascal LE BOUËDEC, Maire.
Christine LE GOUËF, Jean-Louis BERTHOU, Chantal VÉDRUNES, Philippe CORDON, Marie-Christine GUILLET, Bruno L'HER, adjoints au Maire.
Patrick ROLLAND, Patricia SOUHARD, Pierrick MARTIN, Nathalie THOMAS, Philippe ARMAND, Nelly BELLEC, Marc PISIGO, Claude CADIO, Christiane RIBES, Christophe BESCOND, Caroline BERNE, Gaël LERAY, Michaël MALLE, Émilie PETIT, Pierre-Nicolas GOUGEON, Catherine HUITRIC-GUILLEMOT, Karine NICO, Eric LORGEOUX conseillers municipaux.

Absents :
Cindy JACQUET qui a donné pouvoir à Chantal VÉDRUNES
Serge KERN qui a donné pouvoir à Marc PISIGO
Alexandre GUILLEMOT qui a donné pouvoir à Jean-Louis BERTHOU
Catherine HERBIN - WAREMBOURG

Secrétaire de séance :
Catherine HUITRIC-GUILLEMOT

N°	Intitulé de la délibération	Rapporteur
26/1006	PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025 DE GOLFE MORBIHAN-VANNES AGGLOMÉRATION	Jean-Louis BERTHOU

Cf. Annexe 2

En application de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication au conseil municipal, en séance publique.

Le rapport d'activité 2025 de Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération présente les principales actions conduites au cours de l'année écoulée, les compétences exercées par l'agglomération, les éléments financiers ainsi que les projets réalisés ou engagés sur le territoire.

Il rend notamment compte des interventions de l'agglomération en matière de mobilités, d'aménagement du territoire, d'habitat, de développement économique, de gestion des déchets, d'eau et d'assainissement, d'environnement, de culture et de solidarités.

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20261026-26_1006-DE

Ce rapport permet aux conseillers municipaux de prendre connaissance des actions menées par l'intercommunalité et de disposer d'une vision d'ensemble de son activité au service des 34 communes membres.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-39 ;

VU le rapport d'activité 2025 de Golfe du Morbihan–Vannes agglomération ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **De PRENDRE ACTE** de la communication au conseil municipal du rapport d'activité 2025 de Golfe du Morbihan–Vannes agglomération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Pascal LE BOUËDEC

MAIRIE DE PLOEREN (MORBIHAN)